

Recensement agricole 2020

3 738 exploitations agricoles dans l'Indre

En 2020, l'Indre compte 3 738 exploitations agricoles, soit 23 % de moins qu'en 2010 lors du dernier recensement. Les exploitations valorisent désormais en moyenne 120 ha (+ 29 %). Les grandes exploitations sont les seules à voir leur effectif s'accroître. La baisse du nombre d'exploitations est plus marquée pour les exploitations d'élevage ou mixtes (- 32 %). Les chefs d'exploitation et la main d'œuvre familiale assurent toujours plus de 80 % du travail agricole, la part des salariés permanents augmente.

23 % d'exploitations en moins en dix ans

Entre 2010 et 2020, le recul du nombre d'exploitations agricoles se poursuit mais à un rythme annuel moyen légèrement plus élevé que la décennie précédente : - 2,6 % par an entre 2010 et 2020, contre - 2,5 % entre 2000 et 2010. En 2020, on compte ainsi 3 738 exploitations agricoles dans l'Indre, soit 23 % de moins qu'en 2010. La surface agricole utilisée (SAU) a

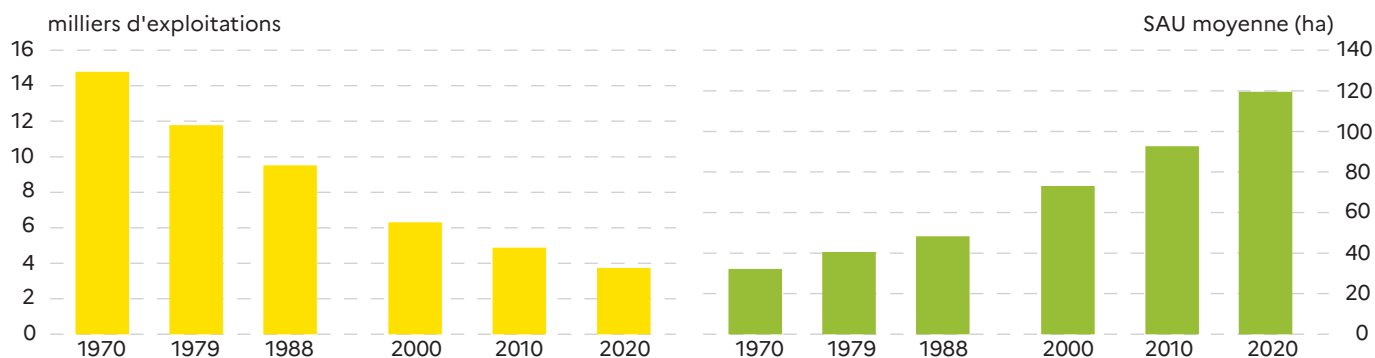
diminué de près de 6 000 hectares en dix ans et couvre aujourd'hui 447 000 hectares. Moins nombreuses, les exploitations s'agrandissent. En 2020, une exploitation agricole dispose en moyenne de 120 hectares, soit 27 hectares de plus qu'en 2010 et près de 46 de plus qu'en 2000 (graphique 1). La moitié des exploitations valorise une superficie

qui n'excède pas 105 hectares tandis qu'un quart d'entre elles en cultive plus de 177. Près de la moitié des exploitations agricoles sont désormais spécialisées en production végétale, contre 44 % en 2010 (tableau 1). En part relative, les exploitations mixtes sont celles qui ont le plus disparu (graphique 3), et sont également celles qui se sont le plus agrandies.

Graphique 1

La concentration des exploitations se poursuit

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne



Champ : Indre, ensemble des exploitations hors structures collectives.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)



Tableau 1
Le recensement agricole en quelques chiffres

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Nombre d'exploitations (nombre)	4 881	3 738	- 23,4
dont spécialisation végétale	2 147	1 859	- 13,4
spécialisation animale	1 961	1 383	- 29,5
mixtes (polyculture-polyélevage)	733	450	- 38,6
Exploitations sous statut individuel (nombre)	3 370	2 156	- 36,0
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	1,7	6,0	166,7
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	5,6	11,6	58,0
Part des exploitations vendant en circuit court ³ (%)	7,6	14,8	49,2
Chefs d'exploitation, co-exploitants et associés actifs (nombre de personnes)	5 979	4 538	- 24,1
dont ayant 60 ans ou plus (%)	24,2	28,4	- 10,7
femmes (%)	25,7	24,7	- 26,8
Travail agricole (millier d'ETP)	5 877	4 862	- 17,3
SAU moyenne (ha) ⁴	93	120	28,8
SAU totale (millier d'ha)	452 691	446 698	- 1,3
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	262 824	240 614	- 8,5
prairies (ha)	161 116	169 718	5,3
cultures permanentes (ha)	772	1 073	39
Cheptel (nombre d'UGB)	241 806	218 980	- 9,4

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).
2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.
3. Fleurs et plantes exclues en 2010.
4. Y compris exploitations sans SAU.
Champ : Indre, hors structures gérant des pacages collectifs.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

Les grandes exploitations plus nombreuses qu'il y a dix ans

Les grandes exploitations (plus de 250 000 euros de PBS – cf. Méthodologie) valorisent désormais 30 % du territoire agricole traduisant ainsi l'agrandissement régulier des structures.

Moins présentes parmi les exploitations de grandes cultures, bovins viande et ovines, elles représentent plus de la moitié des exploitations spécialisées en bovins lait et granivores (porcins et/ou volailles) et près de 13 % des exploitations toutes productions confondues.

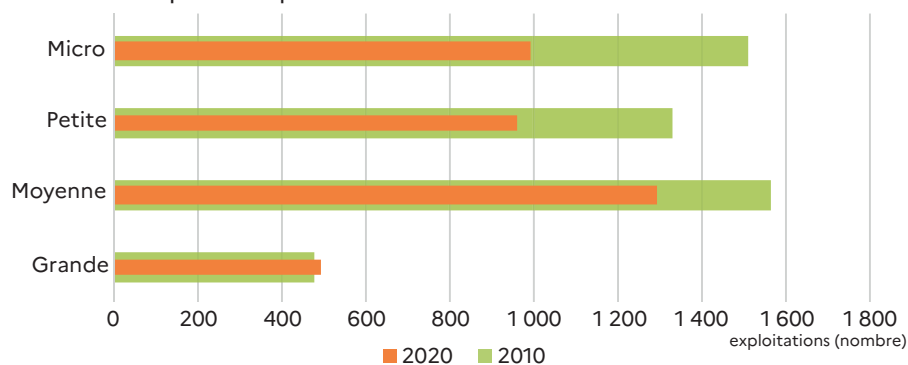
Avec 35 % d'exploitations départementales, les exploitations « moyennes » (entre 100 000 et 250 000 euros de PBS) constituent la plus grande part d'exploitations.

À l'opposé, les micro-exploitations (moins de 25 000 euros de PBS)

ne rassemblent plus que 27 % des exploitations. Leur nombre décline : plus de trois micro-exploitations sur dix ont disparu en dix ans. Elles exploitent seulement 4 % de la SAU et n'emploient qu'à peine 11 % de la main d'œuvre agricole locale.

Les micro-exploitations sont plus nombreuses en spécialisation ovins et en arboriculture, même si celles-ci ne représentent qu'1 % de la totalité des micro-exploitations, mais se raréfient dans les orientations bovins lait et polyculture-polyélevage.

Graphique 2
Forte diminution des micro-exploitations
Taille économique¹ des exploitations en 2010 et 2020



1. Calculée en 2010 et 2020 « aux prix de 2017 ».
Champ : Indre, ensemble des exploitations hors structures collectives.
Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

La polyculture et le polyélevage perdent 39 % d'exploitations

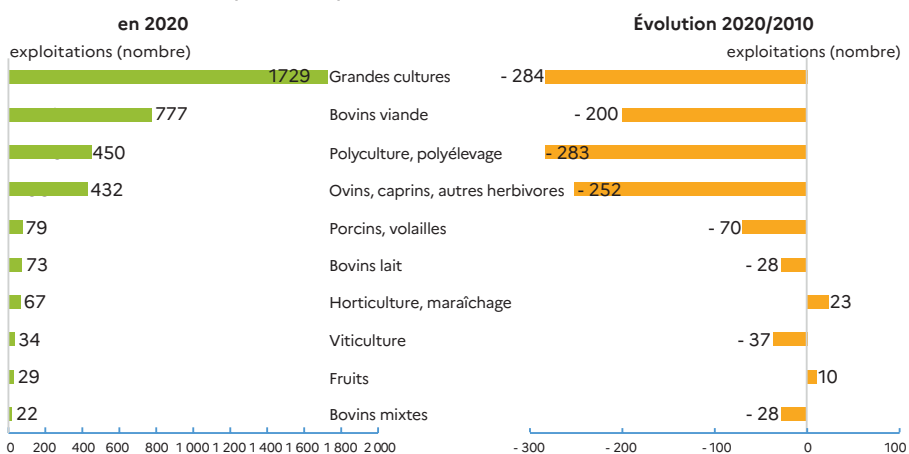
La baisse du nombre d'exploitations est plus importante dans les orientations technico-économiques (Otex) grandes cultures et polyculture-polyélevage. La moitié des fermes viticoles et granivores ont disparu entre les deux derniers recensements.

Les exploitations horticoles, maraîchères et fruitières sont les seules à accroître leurs effectifs. Les surfaces agricoles moyennes sont en hausse dans toutes les spécialisations, et plus particulièrement dans les filières polyculture-polyélevage, granivore et bovines.

Graphique 3

Les fruits et légumes, seules exceptions au recul des exploitations

Orientation économique des exploitations en 2020 et évolution



Champ : Indre, ensemble des exploitations hors structures collectives.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020)

Zoom sur les exploitations de grandes cultures

Dans l'Indre, 1 729 exploitations sont spécialisées en grandes cultures. Une exploitation dispose en moyenne de 132 ha et la SAU totale exploitée par ces dernières représente plus de la moitié de la SAU départementale. En 2020, la part de ces exploitations orientées

agriculture biologique reste faible, avoisinant seulement les 4 %.

Les femmes représentent près d'un quart des chefs d'exploitations spécialisées en grandes cultures.

Tableau 2

Exploitations spécialisées en grandes cultures dans l'Indre

	RA 2020
Exploitations (nombre)	1 729
dont spécialisées en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses (%)	81,2
spécialisées en autres grandes cultures (%)	18,8
Exploitations sous statut individuel (%)	55,3
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	4,3
Part des exploitations sous autres signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	3,9
Part des exploitations vendant en circuit court ³ (%)	6,3
Chefs d'exploitation, co-exploitants et associés actifs (nombre de personnes)	1 973
dont ayant 60 ans ou plus (%)	33,3
femmes (%)	24,0
Travail agricole (nombre d'ETP)	1 734
SAU moyenne (ha) ⁴	133
SAU totale (ha)	229 334
dont céréales, oléagineux, protéagineux (ha)	186 396
prairies (ha)	25 394
cultures permanentes (ha)	114
Cheptel (nombre d'UGB)	4 959

1. Certifiée ou en conversion (cahier des charges officiel).

2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

3. Fleurs et plantes exclues en 2010.

4. Y compris exploitations sans SAU.

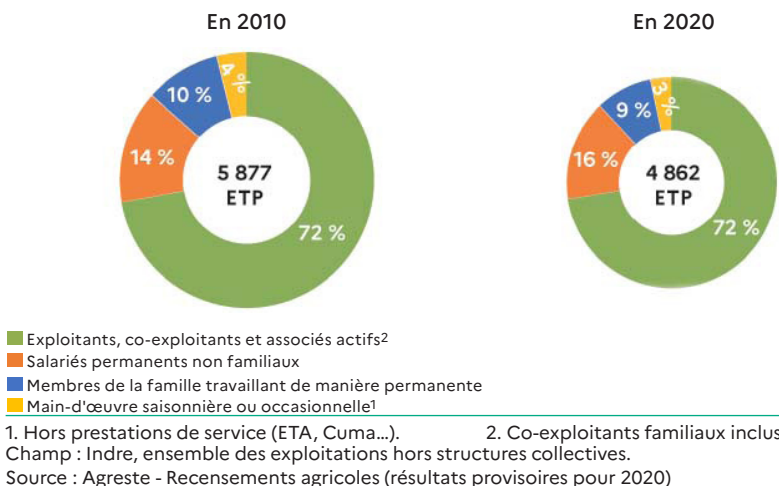
Champ : Indre, exploitations spécialisées en grandes cultures, hors structures gérant des pacages collectifs.

Source : Agreste - Recensements agricoles (résultats provisoires pour 2020).

Le recours aux salariés permanents progresse

En 2020, l'agriculture assure un emploi permanent à 7 407 personnes ainsi qu'à 1 192 saisonniers. Les exploitations agricoles utilisent 4 862 équivalents temps plein. Le travail des actifs dirigeants et de la main d'œuvre familiale représente plus de 80 % de l'ensemble. La part assumée par des salariés permanents passe de 14 % à 16 % en dix ans. Le recours à la main-d'œuvre saisonnière baisse d'un point de pourcentage entre 2010 et 2020. 44 % des exploitations ont par ailleurs recours à de la prestation externe (40 % en 2010).

Graphique 4 La répartition du travail évolue peu



Source et définitions

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des **exploitations agricoles**, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, « petite », celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS moyennes de 2017 (*note méthodologique* en fichier associé).

Un **équivalent-temps-plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

L'**unité de gros bétail (UGB)** est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. À chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA).

Cette publication présente les premiers résultats, provisoires, du recensement agricole 2020.

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication : Bruno LOCQUEVILLE
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédactrices/rédacteurs : Anaïs POU MOT, Stéphanie LEBRET,
Isabelle PASQUIER, Gaëtan BUISSON, Joël PITROU
Composition : Florence FAURE
Dépot légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2021